



REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MARENNES

CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 28 février 2023

LISTE DES DELIBERATIONS

N°	OBJET DE LA DELIBERATION	VOTE
23.02.01	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022, BUDGET PRINCIPAL ;	ADOPTÉE
23.02.02	VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022, BUDGET ASSAINISSEMENT ;	ADOPTÉE
23.02.03	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022, BUDGET PRINCIPAL ;	ADOPTÉE
23.02.04	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022, BUDGET ASSAINISSEMENT	ADOPTÉE
23.02.05	AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL ;	ADOPTÉE
23.02.06	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL	ADOPTÉE
23.02.07	AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ASSAINISSEMENT	ADOPTÉE
23.02.08	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 – BUDGET ASSAINISSEMENT	ADOPTÉE
23.02.09	ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2023	ADOPTÉE
23.02.10	ADHESION A DIFFERENTES INSTANCES POUR L'ANNEE 2023	ADOPTÉE
23.02.11	VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2023	ADOPTÉE
23.02.12	SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES TECHNIQUES A LA CCPO POUR L'ANNEE 2023	ADOPTÉE
23.02.13	CONVENTION RELATIVE A LA PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CENTRE MEDICO-SOCIAL SCOLAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT SYMPHORIEN D'OZON ANNEE 2022-2023	ADOPTÉE
23.02.14	CONVENTION DE COOPERATION ET PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES CADETS DE LA GENDARMERIE NATIONALE DU RHONE	ADOPTÉE
23.02.15	NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE – MARCHE D'ETUDE GEOTECHNIQUE G2AVP	ADOPTÉE
23.02.16	NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE – MARCHE D'ETUDE HYDROGEOLOGIQUE	ADOPTÉE
23.02.17	NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE – MODIFICATION DE LA DELEGATION AU MAIRE POUR L'ATTRIBUTON D'UN MARCHE D'AMO	ADOPTÉE
23.02.18	NOUVEAU GROUPE SCOLAIRE – SIGNATURE DU PERMIS DE CONSTUIRE	ADOPTÉE
23.02.19	RH - DEFINITION DE L'ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL	ADOPTÉE
23.02.20	RH – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU TEMPS PARTIEL	ADOPTÉE
23.02.21	RH – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU CPF	ADOPTÉE
23.02.22	RH – MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES	ADOPTÉE
23.02.23	CONTRAT D'ASSURANCE – MAIRIE – BATIMENTS COMMUNAUX	ADOPTÉE

COMMUNE DE MARENNES - 69970

DEPARTEMENT DU RHONE - CANTON DE SAINT SYMPHORIEN D'OZON

COMMUNE DE MARENNES**DECISIONS DU MAIRE**

01.23	06-févr-23	Signature d'un bail avec Madame DEPOUILLY , pour un logement de type T2 situé 35 rue centrale pour un montant mensuel révisable de 671 € et 8 € de charges			679,00 €
-------	------------	--	--	--	----------

DECLARATIONS D'INTENTION D'ALIENER

1	6928120230001	27/01/2023	C 2474	00ha04a67ca	NON
			C 2477	00ha01a42ca	CM
			C2475	00ha00a70ca	
			C 2481	00ha01a65ca	
			C 2482	00ha01a66ca	
			C 2487	00ha03a86ca	
			C 2489	00ha00a63ca	
			C 2493	00ha01a40ca	
2	6928120230002	09/02/2023	SLECTIV IMMO		NON
					CM